



Rupture cdd par le liquidateur "indemnités ?"

Par **JANA85**, le **14/08/2010** à **14:26**

Bonjour, j'aimerais connaître la procédure exacte auprès du liquidateur nommé suite à un dépôt de bilan, qui prépare la rupture de mon CDD qui devait continuer encore 7 mois. Doit-il me payer jusqu'à la fin de mon CDD ou faut-il dès réception de sa lettre de rupture engager une procédure à son encontre pour l'indemnisation de mon CDD qui devait se terminer le 27 mars 2011. Quels sont les INDEMNITES exactes à demander en accord avec le Droit du Travail ? congés payés, prime de précarités.... et pour LES DOMMAGES ET INTERETS POUR RUPTURE ANTICIPE DU CDD ? Sachant que mon premier CDD a débuté le 28 sept 2009 pour se terminer le 26 mars 2010 ET reconduit du 27 mar 2010 au 27 mars 2011. Merci pour votre aide. Je suis